

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 13 du 19 mars 2015

**PARTIE TEMPORAIRE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 23

TABLEAU N° 8697/DEF/DCSCA/SD_FILIERES/ORF.HAB

relatif aux prix complets des principaux effets d'habillement confectionnés en demi-mesure industrielle pour le personnel de l'armée de terre, de l'armée de l'air et des services interarmées en 2015.

Du 10 février 2015

TABLEAU N° 8697/DEF/DCSCA/SD_FILIERES/ORF.HAB relatif aux prix complets des principaux effets d'habillement confectionnés en demi-mesure industrielle pour le personnel de l'armée de terre, de l'armée de l'air et des services interarmées en 2015.

Du 10 février 2015

NOR D E F E 1 5 5 0 1 6 9 B

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 110.2.1, 120-0.1.3) modifié.
Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2.2) modifié.
Arrêté du 29 juillet 2014 (JO n° 200 du 30 août 2014, texte n° 11 ; signalé au BOC 51/2014 ; BOEM 110.3.5.3.4, 113.8, 114.3.3.2, 514.1).
Instruction n° 30550/DEF/DCCAT/ORH/PM du 1er juillet 2002 (BOC, 2002, p. 5507 ; BOEM 514.3).

Texte abrogé :

À compter du 1er janvier 2015 : Tableau n° 337/DEF/DCSCA/SD_AS/B.LOG du 22 janvier 2014 (BOC n° 7 du 7 février 2014, texte 21).

Référence de publication : BOC n° 13 du 19 mars 2015, texte 23.

Les tarifs figurant ci-après sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les tarifs d'imputation au compte courant d'achat du carnet d'habillement (en points) ou prix complets des effets d'habillement de l'armée de terre, de l'armée de l'air et des services interarmées (en euros), comprennent :

- le prix du tissu ;
- le prix du marché de confection ;
- l'intervention du maître ouvrier des armées ou tout autre prestataire assurant le même service pour la prise des mesures ;
- le jeu de boutons estampés et leur pose.

Les fourreaux d'épaules, les insignes de collet métalliques et la plaquette patronymique ne sont pas inclus dans ces tarifs.

Dans certaines circonstances (par exemple : tailles exceptionnelles), la réalisation de ces tenues peut être effectuée en confection sur mesure par les maîtres-ouvriers ou tout autre prestataire assurant le même service.

1. EFFETS DE CÉRÉMONIE ET DE SERVICE COURANT.

EFFETS.	PERSONNEL OFFICIER ET NON OFFICIER DE CARRIÈRE OU SOUS CONTRAT (EN POINTS OU EN EUROS).
ARMÉE DE TERRE (TERRE DE FRANCE OU BLEU FONCÉ).	
Personnel masculin.	
Veste en croisé polyester laine (CPL) 295.	160,09
Pantalon CPL 295.	62,98
Manteau cadre.	147,24
Personnel féminin.	
Veste CPL 295.	167,64
Jupe CPL 295.	86,29
Jupe en sergé polyester laine (SPL) 190.	80,47
Pantalon CPL 295.	60,75
Manteau cadre.	146,42
ARMÉE DE L'AIR.	
Personnel masculin.	
Veste en croisé laine polyester (CLP) 300.	149,25
Manteau.	185,59
Personnel féminin.	
Veste CLP 300.	134,20
Manteau.	188,47
INTERARMÉES.	
Personnel masculin.	
Veste CLP 340.	184,40
Pantalon CLP 340.	61,99
Pantalon SPL 190.	60,43
Manteau.	199,12
Personnel féminin.	
Veste CLP 340.	190,68
Jupe SPL 190.	79,02
Jupe CLP 340.	75,16
Pantalon CLP 340.	59,82
Pantalon SPL 190.	58,36
Manteau.	201,81

BLOUSON.	PERSONNEL OFFICIER ET NON OFFICIER DE CARRIÈRE OU SOUS CONTRAT (EN EUROS)
Blouson armée de terre.	429,70

2. EFFETS DE CÉRÉMONIE OUTRE-MER.

EFFETS BLANCS INTERARMÉES.	PERSONNEL OFFICIER ET NON OFFICIER DE CARRIÈRE OU SOUS CONTRAT (EN POINTS OU EN EUROS).
Personnel masculin.	
Veste en sergé polyester viscose (SPV) 260 blanc.	187,07
Pantalon SPV 260 blanc.	67,73
Personnel féminin.	
Veste SPV 260 blanc.	197,43
Jupe SPV 260 blanc.	79,86
Pantalon SPV 260 blanc.	65,29

3. EFFETS DE GALA.

EFFETS DE GALA, SOIRÉE, DÎNER.	PERSONNEL OFFICIER (EN POINTS OU EN EUROS).
Personnel masculin.	
<i>Spencer</i> de gala bleu nuit.	332,37
<i>Spencer</i> de gala bleu aviation avec attributs.	406,67
Ceinture de <i>smoking</i> bleu nuit.	39,85
Pantalon de gala bleu nuit.	107,56
Pantalon de gala bleu aviation.	114,96
Personnel féminin.	
Boléro bleu nuit.	343,54
Jupe longue bleu nuit.	172,61

4. TEXTE ABROGÉ.

Le tableau n° 337/DEF/DCSCA/SD_AS/B.LOG du 22 janvier 2014 relatif aux prix complets des principales tenues confectionnées en demi-mesure industrielle pour le personnel de l'armée de terre, de l'armée de l'air et des services interarmées en 2014 est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2015.

5. PUBLICATION.

Le présent tableau sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE de ROUSSANE.